

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS LENOVO LOVER PARIS

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR POUVOIR PARTICIPER OU GAGNER.

UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

Commanditaire : Universal International Music B.V., Gerrit Van Der Veenlann 4, 3743 DN Baarn, Pays-Bas (le « Commanditaire » ou « Universal »). Les décisions du Commanditaire sont à la fois définitives et contraignantes pour tout ce qui à trait au Jeu Concours Lenovo Lover Paris; ci-après dénommé le « Jeu Concours ».

Période d'inscription au Jeu Concours : Le Jeu Concours commence lorsque la salle de concert de la tournée de Taylor Swift (le « Concert ») ouvre ses portes aux détenteurs de billets de concert, le 9 septembre 2019, et se termine trente (30) minutes après que Taylor Swift ait quitté la scène du Concert du 9 septembre 2019 (« Période d'inscription au Jeu Concours »).

Admissibilité : Le Jeu Concours est ouvert à toute personne âgée de 16 ans ou plus (les Participants âgés de moins de 18 ans doivent être en possession d'un consentement écrit d'un parent ou d'un tuteur avant de pouvoir participer au Jeu Concours; document qui devra être présenté pour pouvoir réclamer un prix gagné. Le Commanditaire peut exiger une preuve de l'admissibilité au Jeu Concours) dans l'État, la province ou le territoire de résidence de la personne qui, au moment de l'inscription, a acheté un ou plusieurs billets pour le concert, avant le début du Jeu Concours, et qui est physiquement présente au Concert le 9 septembre 2019. Nul et non avenant là où la loi l'interdit. Les employés du Commanditaire, Taylor Swift (« l'artiste »), Lenovo (1009 Think Place, Morrisville, NC 27560, United States) et leur société mère, filiales, sociétés affiliées, agences de publicité et de promotion respectives, ainsi que toute autre personne physique ou société impliquées dans le développement ou l'exécution du Jeu Concours (collectivement les « Parties renonciataires ») et les membres de leur famille immédiate et/ou ceux qui vivent dans le même foyer que ceux-ci ne sont pas admissibles à participer ou gagner. Le Jeu Concours est assujéti à l'ensemble des lois et des règlements fédéraux, territoriaux et locaux applicables.

Pour participer : Vous devez vous trouver à l'intérieur de la salle de concert pour pouvoir participer. Pour participer, suivez les indications précisées dans les messages à l'écran et/ou imprimées et affichées dans la salle de concert pour vous inscrire au Jeu Concours de l'une (1) des trois (3) façons suivantes.

i. Pour vous inscrire en ligne, i) visitez le site www.loverinparis.com et suivez toutes les instructions à l'écran pour vous inscrire en indiquant votre adresse de courrier électronique ainsi que votre pays; et cliquez sur « Entrée ». Une fois que vous aurez cliqué sur « Entrée », vous serez officiellement inscrit dans le groupe de Participants admissibles (« Inscription en ligne »).

ii. Pour vous inscrire au Jeu Concours via Instagram (« Fournisseur de services 1 »), vous pouvez vous inscrire en (1) vous connectant à votre compte Instagram (« compte Instagram ») ou, si vous n'êtes pas encore un membre, devenez membre d'Instagram.com gratuitement et connectez-vous à votre compte ; (2) créez une publication à partir de votre compte Instagram contenant une photo de vous devant la fresque murale en forme de cœur située à l'entrée de l'Olympia, 28 boulevard des Capucines, 75009 Paris, France ; (3) ajoutez les hashtag #LenovoLoveGiveaway dans la légende de votre photo Instagram ; et (4) publiez votre photo Instagram pendant la période d'inscription au Jeu Concours. Une fois correctement soumises, les informations que vous aurez fournies avec la publication que vous aurez effectuée seront prises en compte et désignées dans les présentes comme « votre inscription sur Instagram ». Seul un (1) participant nommé (à savoir le titulaire du compte Instagram) sera admissible, quel que soit le nombre de personnes ayant pu contribuer à la création de la publication d'inscription. Les photos sont incluses à des fins d'illustration et de divertissement uniquement. Les inscriptions via Instagram ne seront pas jugées.

iii. Pour vous inscrire au Jeu Concours via Twitter (« Fournisseur de service 2 »), vous pouvez vous inscrire en (1) vous connectant à votre compte Twitter (« Compte Twitter ») ou, si vous n'êtes pas encore membre, devenez membre de Twitter.com gratuitement et connectez-vous à votre compte ; (2) créez un message tweet à partir de votre compte Twitter contenant une photo de vous devant la fresque murale en forme de cœur située à l'entrée de l'Olympia, 28 boulevard des Capucines, 75009 Paris, France ; (3) ajoutez les hashtag #LenovoLoveGiveaway; (4) publiez votre tweet pendant la période d'inscription au Jeu Concours. Une fois correctement soumises, les informations que vous aurez fournies avec le tweet que vous aurez publié seront prises en compte et désignées dans les présentes comme « votre inscription via Twitter ». Si votre compte Twitter est défini sur « mode protégé ou privé », vos mises à jour/réponses ne seront pas visibles par le Commanditaire et, par conséquent, ne seront pas reçues par le Commanditaire, ce qui implique que vous ne serez pas inscrit au Jeu Concours.

Pendant la période d'inscription au Jeu Concours, dans toute publication en ligne que vous pourriez faire faisant référence au hashtag #LenovoLoveGiveaway; vous devrez exposer votre relation avec le Commanditaire en y incluant la déclaration « J'ai participé à un Jeu Concours commandité par Universal ». Si suite à votre participation vous gagnez un prix, vous devrez continuer à exposer votre relation avec le hashtag #LenovoLoveGiveaway dans tous les messages en ligne que vous pourriez faire qui font référence à Universal et/ou ses produits ou services en incluant la déclaration « J'ai gagné un prix de Universal » dans lesdites publications en ligne.

À la fin de la période du Jeu Concours, les gagnants potentiels seront tirés au sort parmi toutes les inscriptions admissibles reçues au cours de la période d'inscription.

Limite : Trois (3) inscriptions par personne/adresse de courrier électronique pendant la période d'inscription au Jeu Concours, quelle que soit la méthode d'inscription utilisée. Les inscriptions reçues après la fin de la période d'inscription au Jeu Concours seront automatiquement éliminées. Seules les inscriptions complètes et déterminées valables par le Commanditaire seront admissibles à participer au Jeu Concours. En participant au Jeu Concours, chaque Participant confirme avoir lu et accepté de se conformer aux présentes Conditions générales (les « Règles »), aux conditions de participation du Commanditaire disponibles à l'adresse <http://privacypolicy.umusic.com/terms/> et à toutes les autres exigences du Jeu Concours.

Les frais normaux d'accès à Internet et d'utilisation des données imposés par votre opérateur ou fournisseur de service en ligne s'appliqueront. Toutes les inscriptions deviennent la propriété du Commanditaire et ne seront ni rendues ni reconnues.

Vous devez disposer d'un téléphone portable ou d'un autre appareil électronique ou sans fil prenant en charge l'application Twitter et/ou Instagram ou capable d'accéder à Internet. Les frais normaux d'accès à Internet et d'utilisation des données imposés par votre opérateur ou votre fournisseur de service en ligne s'appliqueront. Le Commanditaire se réserve le droit de publier toute inscription soumise à ce Jeu Concours sur son site Web, sur tout autre site Web contrôlé par le Commanditaire et sur les réseaux sociaux. En soumettant une inscription, vous acceptez par les présentes de dégager les Parties renonciataires, Instagram, Twitter, et leurs sociétés affiliées et filiales respectives, ainsi que les dirigeants, administrateurs et employés des différentes parties et entités susmentionnées, de toute responsabilité de quelque nature que ce soit découlant de, ou en connexion avec toute utilisation de l'Inscription. En soumettant une inscription, le Participant, par les présentes, certifie et déclare qu'il n'a inclus aucun contenu restreint dans son inscription et n'a enfreint aucune des exigences applicables aux inscriptions énoncées dans les présentes Règles. Toutes les inscriptions deviennent la propriété du Commanditaire et ne seront ni rendues ni reconnues.

L'utilisation de tout système automatisé pour participer est interdite et entraînera une disqualification immédiate. Si un Participant soumet plus que le nombre d'inscriptions autorisé en vertu des présentes règles et/ou si le Commanditaire soupçonne qu'un Participant a tenté d'obtenir des inscriptions supplémentaires en utilisant plusieurs adresses de courrier électronique et/ou comptes de messagerie, inscriptions, identités ou une quelconque autre méthode, ou si un Participant soumet une inscription au nom d'une autre personne, toutes les inscriptions soumises par le Participant seront déclarées nulles et non avenues, et le Participant pourra, à la seule discrétion du Commanditaire, être disqualifié du Jeu Concours. Le Commanditaire ne pourra être tenu pour responsable pour les inscriptions perdues, en retard, incomplètes, invalides, incompréhensibles ou mal acheminées, qui seront disqualifiées. Seul le « titulaire autorisé du compte de messagerie électronique » peut participer à ce Jeu Concours. En cas de litige concernant l'identité d'un Participant, le litige sera résolu en faveur de la personne

réputée être le « titulaire autorisé du compte de messagerie » de l'adresse de courrier électronique fournie lors de la création du compte Twitter ou Instagram; ou le « titulaire autorisé du compte de messagerie électronique » de l'adresse de courrier électronique fournie pour une inscription en ligne. Le terme « Titulaire autorisé du compte de messagerie » désigne la personne physique à laquelle une adresse de courrier électronique a été attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de service en ligne ou une autre organisation (par exemple, une entreprise ou un établissement d'enseignement) chargé de l'attribution des adresses de courrier électronique pour le domaine associé à l'adresse de courrier électronique soumise. Chaque gagnant potentiel peut être tenu de prouver qu'il est le titulaire autorisé du compte de messagerie. Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier une personne si sa conduite est contraire à l'esprit ou à l'intention du Jeu Concours.

Directives relatives aux inscriptions : Pour être admissibles au Jeu Concours, les inscriptions doivent être conformes aux directives en matière de contenu suivantes. Les inscriptions ne doivent pas :

- Être sexuellement explicites ou suggestives; être de nature dénigrante envers une quelconque appartenance ethnique, race, sexe ou religion; ou être de nature profanatoire ou pornographique (par exemple, contenir de la nudité);
- Faire la promotion d'alcool, de drogues illicites, du tabac, des armes à feu/armes (ou l'utilisation de tout ce qui précède), ou de toute activité qui peut paraître peu sûre ou dangereuse;
- Diffamer, critiquer ou contenir des remarques désobligeantes à propos de l'artiste, du Commanditaire, de Lenovo ou d'autres personnes et/ou sociétés;
- Contenir des marques de commerce, des logos, des points de repère, des matériaux protégés par un droit d'auteur appartenant à des tiers tels que déterminés par le Commanditaire (à l'exception de ceux du Commanditaire), ou contenir une quelconque identification personnelle;
- Communiquer des messages ou des images incompatibles avec les images positives et/ou le public auquel le Commanditaire et/ou l'artiste souhaitent s'associer.

Les inscriptions doivent :

- Être originales et créées uniquement par vous. Il est de votre responsabilité d'obtenir, avant la soumission de l'inscription, l'approbation et les droits d'utilisation de tout contenu que vous n'avez pas créé;
- Ne pas avoir été préalablement publiées, soumises ou utilisées d'une autre manière à des fins commerciales.

En outre, le Participant certifie et garantit avoir obtenu l'autorisation écrite de chaque personne dont le nom, l'image, la ressemblance et/ou la voix (« ressemblance ») figure dans votre photo; et que cette ou ces personnes ont accordé au Participant tous les droits nécessaires pour pouvoir utiliser la ressemblance de la personne, tels que déterminés dans les présentes Règles; et que le Participant est en mesure de fournir, sur simple demande, des copies écrites de ces autorisations

au Commanditaire. Si la ressemblance d'un mineur est incluse, les autorisations nécessaires doivent inclure une autorisation écrite de son parent ou de son tuteur légal autorisant l'utilisation de la ressemblance du mineur au nom dudit mineur.

En soumettant votre inscription, vous certifiez et déclarez que vous consentez à la soumission et à l'utilisation de votre inscription dans le Jeu Concours. Les entités du Jeu Concours ne pourront être tenues pour responsable de toute utilisation non autorisée par une tierce partie d'une quelconque inscription. Les inscriptions ne seront pas réputées être « de nature confidentielle » et une inscription ne créera aucune relation confidentielle ni obligation de secret entre tout Participant et le Commanditaire ou l'un de ses affiliés. En tant que Participant, vous reconnaissez également que votre inscription peut être en concurrence, similaire ou identique avec un thème, un format et/ou d'autres aspects d'autres inscriptions. En vous inscrivant, vous renoncez à toutes les réclamations que vous avez pu avoir, pourriez avoir et/ou pourriez avoir à l'avenir que des idées acceptées, étudiées et/ou utilisées par le Commanditaire, ses sociétés affiliées ou leurs dirigeants, administrateurs, employés ou agents respectifs peuvent être similaires ou identiques à votre inscription. En cas de différend sur l'identité d'un Participant, la propriété ou les droits sur l'inscription, l'inscription contestée sera disqualifiée à la seule discrétion du Commanditaire.

Sélection des gagnants : Trois (3) gagnants seront sélectionnés au hasard par le Commanditaire parmi toutes les inscriptions admissibles reçues pendant la période d'inscription au Jeu Concours. Le tirage au sort du Jeu Concours sera effectué vers 12h GMT le 13 septembre 2019 dans les bureaux du Commanditaire (Gerrit Van Der Veenlann 4, 3743 DN Baarn, Pays-Bas) dont les décisions seront définitives et contraignantes. Les potentiels gagnants seront informés par courrier électronique ou par message direct au compte indiqué dans l'inscription et doivent être en mesure de recevoir des appels provenant d'un numéro non enregistré/bloqué. Les coordonnées fournies lors d l'inscription seront utilisées pour informer les gagnants. Les potentiels gagnants originaires du Royaume-Uni devront répondre au Commanditaire dans un délai de quarante-huit (48) heures en précisant leur adresse. **À l'exception de tout potentiel gagnant originaire du Royaume-Uni, tous les autres potentiels gagnants devront signer et renvoyer une déclaration ou un affidavit d'admissibilité et de responsabilité tel que déterminé par le Commanditaire ou son agent et, sauf si interdit par la loi, une déclaration de décharge et de consentement à des fins publicitaires (« Affidavit/Déclaration ») dans les cinq (5) jours suivant la date spécifiée dans la notification de gain ou ledit potentiel gagnant disqualifié et un autre gagnant sera sélectionné.** Si un potentiel gagnant est un résident du Canada, il devra répondre correctement, sans aide de quelque nature que ce soit, à une question de compétence mathématique limitée dans le temps, posée par téléphone à une date et heure mutuellement acceptable. Si un gagnant est par ailleurs admissible en vertu des présentes Règles, mais est néanmoins âgé de moins de 18 ans dans sa ville de résidence principale au moment de son inscription au Jeu Concours, le parent ou le tuteur légal du gagnant sera alors tenu de signer tout document requis au nom dudit gagnant mineur.

Si un gagnant ne répond pas au message direct et à la notification de gain qui lui est envoyé par courrier électronique dans les 48 heures suivant son envoi; ou si la déclaration, l'affidavit ou renonciation (si le gagnant n'est pas originaire du Royaume-Uni), ou si le message de notification de gain est retourné comme étant non livrable ; ou si un potentiel gagnant a omis de signer et renvoyer la déclaration, l'affidavit (si le gagnant n'est pas originaire du Royaume-Uni), la décharge ou tout autre document requis dans les délais spécifiés; ou si le potentiel gagnant est pour quelque raison que ce soit jugé non admissible; ou si le potentiel gagnant sélectionné ne peut accepter ou recevoir le prix pour quelque raison que ce soit; ou si le prix est retourné comme étant non livrable; ou si la réponse à la question de compétence mathématique (le cas échéant) est incorrecte, le potentiel gagnant perdra le lot gagné et un autre gagnant sera sélectionné parmi toutes les inscriptions admissibles non gagnantes. Le nouveau gagnant sélectionné sera notifié et lié par les mêmes conditions et délais que ceux indiqués dans les présentes conditions générales. Le Commanditaire se réserve le droit de modifier les procédures de notification dans le cadre de la sélection d'un nouveau gagnant, le cas échéant. Les lots gagnés seront attribués dans les trente (30) jours suivant la vérification de chaque gagnant, sauf si le gagnant est originaire du Royaume-Uni; auquel cas, le lot gagné sera remis au gagnant dans les 30 jours suivant la date de clôture du Jeu Concours. S'il est déterminé qu'un gagnant a effectué une ou plusieurs fausses déclarations au niveau de la Déclaration/Affidavit (si le gagnant n'est pas originaire du Royaume-Uni), de la renonciation ou de tout document requis, ledit gagnant sera disqualifié et tenu d'immédiatement retourner le lot gagné au Commanditaire. Sauf lorsque cela est interdit par la loi au Royaume-Uni ou dans tout autre État, province ou territoire admissible indiqué dans les présentes Règles, toute inscription et acceptation d'un lot gagné constitue une autorisation au Commanditaire et/ou à toute tierce partie associée au Jeu Concours d'utiliser le prénom, la première initiale du nom, la ville ou province et le pays de chaque gagnant pour satisfaire aux exigences en matière de listes de gagnants requises par les lois américaines et canadiennes sur la promotion de lots publicitaires.

Lots et valeurs approximatives au détail : Trois (3) gagnants recevront chacun une (1) guitare dédicacée par Taylor Swift et un (1) ordinateur portable Lenovo Yoga C930. La valeur approximative au détail est de 1 700,00 USD. La valeur approximative au détail totale de l'ensemble des lots est de 5 100,00 USD. Toutes les valeurs sont indiquées en dollars américains. Les lots ne sont pas échangeables contre de l'argent. Les lots sont incessibles et non transférables. Toutes les représentations des lots sont uniquement à titre indicatif. Aucune substitution n'est autorisée, sauf par le Commanditaire qui se réserve le droit d'attribuer un autre lot, d'une valeur égale ou supérieure, si le lot n'est pas disponible. Le cas échéant, tout gagnant originaire des États-Unis ou du Canada sera responsable de s'acquitter de toutes potentielles taxes fédérales, territoriales et locales sur les ventes et impôts sur le revenu applicables, ainsi que de toute autre dépense liée à l'utilisation, à l'acceptation et à la possession du lot gagné. Les Participants reconnaissent que le Commanditaire et toutes les autres entreprises concernées par ce Jeu Concours, et leurs agents, n'offrent aucune garantie et ne peuvent en aucun cas être tenu

pour responsable pour toute garantie ou déclaration, expresse ou implicite, de fait ou de droit, relative à la qualité, aux conditions, à l'aptitude ou la qualité marchande de tout aspect d'un lot, à l'exception du fait que chaque produit inclus dans un lot est soumis aux garanties normales du fabricant. Les lots gagnés seront remis à tout gagnant au Royaume-Uni dans les 30 jours suivant la date de clôture du Jeu Concours. Les lots gagnés par des gagnants situés en dehors du Royaume-Uni seront expédiés entre quatre (4) et six (6) semaines après la procédure de vérification du gagnant.

Chances de gagner : Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues pendant la période d'inscription au Jeu Concours.

Consentement et renonciation : Dans tous les territoires applicables, sauf au Royaume-Uni, dans la pleine mesure prévue par les lois, les Participants, ainsi que pour le compte de leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs, représentants légaux, successeurs et ayants droit respectifs (les « Parties renonciataires »), s'engagent à indemniser, défendre et exonérer de toute responsabilité les parties libérées, envers toute action, cause d'action, procès, dettes, droits, sommes d'argent, comptes, estimations, factures, obligations, conventions, accords spéciaux, engagements, contrats, controverses, ententes, promesses, écarts, intrusions, pertes de profits, dommages indirects ou directs, dommages consécutifs, dommages accessoires, dommages-intérêts exemplaires ou punitifs, jugements, compléments de jugement, exécutions, réclamations et demandes quelconques, en justice, droit maritime ou équité, connu ou inconnu, prévu ou imprévu, à l'encontre les parties libérées, que l'une ou plusieurs des Parties renonciataires ont déjà eu, ont maintenant ou pourront avoir, et qui de quelque manière que ce soit, résultent ou pourront résulter de l'inscription du Participant, ou de l'acceptation, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du lot ou de toute partie du lot gagné, y compris en cas de dommages matériels, blessures corporelles ou mort.

Au Royaume-Uni, le Commanditaire ne pourra en aucun cas être tenu d'indemniser le gagnant ou d'accepter une quelconque responsabilité pour toute perte, dommage, déception ou blessure résultant de l'inscription au Jeu Concours ou de l'acceptation du lot gagné. Aucune disposition dans les présentes Règles ne limite de quelque manière que ce soit la responsabilité d'une partie en vertu du droit britannique en cas de mort ou de préjudice corporel causé par sa négligence. Rien dans ces conditions générales n'affectera vos droits en vertu des lois applicables.

Le Commanditaire ne pourra être tenu pour responsable de la suspension du Jeu Concours ou de l'incapacité à mettre en œuvre le Jeu Concours ou d'attribuer les lots, tel qu'envisagé dans les présentes, en raison d'un événement indépendant de sa volonté, notamment en cas de retards ou d'interruptions causés par des cas de force majeure, des actes de guerre, des catastrophes naturelles, des intempéries, des pannes d'électricité, des actes de terrorisme ou des lois, ordonnances ou réglementations émanant des gouvernements fédéraux, des États ou des

administrations locales, ou de tout tribunal ou organisme de réglementation. Ce Jeu Concours sera régi et interprété conformément aux lois en vigueur en Angleterre, sans tenir compte de ses dispositions relatives aux conflits de lois. Tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant du présent Jeu Concours, ou en relation avec celui-ci, devront être résolus individuellement, sans recourir à une quelconque forme de recours collectif. En outre, des dispositions légales locales en dehors de la législation anglaise peuvent devoir être appliquées conformément à la loi applicable en vigueur.

TOUTE RÉCLAMATION, JUGEMENT ET/OU ATTRIBUTION SERA LIMITÉ AUX DÉPENSES RÉELLES ENCOURUES LIÉES À L'INSCRIPTION AU JEU CONCOURS. PAR LES PRÉSENTES, LE PARTICIPANT RENONCE AUX DROITS OU RÉCLAMATIONS, AUX FRAIS JURIDIQUES, AUX DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, PUNITIFS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS DU PARTICIPANT, QU'ILS SOIENT PRÉVISIBLES OU NON ET QU'ILS SOIENT BASÉS SUR UN CAS DE NÉGLIGENCE OU AUTRE.

Informations personnelles et confidentialité : Toutes les informations personnelles fournies en vertu des présentes seront soumises à la politique de confidentialité du Commanditaire disponible à l'adresse <https://privacy.umusic.com> (« Politique de confidentialité »; veuillez noter que le Commanditaire est une société « UMG Company », tel que précisé dans la Politique de confidentialité). Le Commanditaire collectera, traitera et utilisera les données fournies inhérentes au Participant et transférera ces données à caractère personnel aux États-Unis à des fins de gestion du Jeu Concours. Il est impossible de participer au Jeu Concours sans que vos données personnelles ne soient traitées de cette manière.

ARTICLE 11 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations personnelles collectées (ci-après les « Données ») font l'objet d'un traitement informatique par Universal en tant que responsable de traitement. Elles sont nécessaires à la bonne exécution du Jeu Concours, qui constitue la base juridique du traitement. Les données sont collectées et traitées dans le but de mettre en œuvre et de permettre la participation au Jeu, d'attribuer les dotations ou de gérer les éventuelles réclamations.

Dans ce cadre, elles ont pour destinataires les services internes d'Universal chargés de la gestion du jeu ainsi que leurs prestataires informatiques. Elles pourront également être communiquées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Ces Données sont conservées pendant 60 jours à compter de la fin de la Période du Jeu et sont ensuite supprimées.

Universal dispose d'un délégué à la protection des données qui peut être joint à : <https://privacy.umusic.com>.

En application de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel, les Participants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des Données vous concernant. Ils peuvent également demander la limitation du traitement, ou la portabilité des Données lorsque cela est possible.

Pour exercer ses droits, le Participant doit envoyer un courrier avec ses nom, prénom, et adresse électronique utilisés pour jouer (une copie de sa pièce d'identité pourra lui être demandée) à : UNIVERSAL, 4 Pancras Square, London, N1C 4AG, United Kingdom.

Clause de non-responsabilité : Les informations/données d'inscription qui ont été modifiées ou altérées, les inscriptions en masse ou générées par un script, une macro ou l'utilisation d'un appareil automatisé seront considérées comme nulles. Le Commanditaire ne pourra être tenu pour responsable : (i) des erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défaillances, retards d'exploitation ou de transmission, vol ou destruction, de tout accès non autorisé ou modification non autorisée des informations d'inscription, ou de tout problème technique, de réseau, téléphonique ou électronique, de tout dysfonctionnement informatique, matériel ou logiciel, transmission inexacte ou non réception des informations par le Commanditaire en raison de problèmes techniques ou de congestion du trafic Internet ou sur un site Web, ou une combinaison de ceux-ci; (ii) de toutes blessures ou des dommages causés à l'ordinateur du Participant ou de toute autre personne, liés ou résultant de la participation au Jeu Concours, ou (iii) au manquement de toute tierce partie de se conformer aux instructions et à la bonne administration de ce Jeu Concours. En participant au Jeu Concours, les participants : (i) acceptent d'être liés par les présentes Règles, y compris toutes les conditions d'admissibilité, et (ii) acceptent de se conformer aux décisions du Commanditaire et de l'organisation de jugement indépendante, qui seront réputées définitives et contraignantes pour toutes les questions inhérentes au Jeu Concours. Le non-respect de ces Règles peut entraîner la disqualification du Jeu Concours. Le Commanditaire, à son entière discrétion, se réserve le droit de : disqualifier de manière définitive toute personne qui, à son avis, aurait délibérément enfreint les présentes Règles; et de mettre fin au Jeu Concours si celui-ci venait à être techniquement corrompu (y compris si un virus informatique ou un dysfonctionnement du système venait à irrémédiablement altérer sa capacité à mener le Jeu Concours au sort), ou à sélectionner des gagnants parmi toutes les inscriptions admissibles reçues avant sa décision d'y mettre fin. **AVERTISSEMENT LÉGAL :** TOUTE TENTATIVE D'UN INDIVIDU, QU'IL SOIT OU NON UN PARTICIPANT, D'INTERFÉRER DÉLIBÉRÉMENT AVEC LE FONCTIONNEMENT DE CE JEU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES; ET LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER RÉPARATION ET DE POURSUIVRE, EN VERTU DE TOUS LES RECOURS POSSIBLES ET DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, UN TEL INDIVIDU.

Liste des gagnants : Pour obtenir les résultats du Jeu Concours (disponible après le 24 septembre

2019); veuillez, à partir du 9 septembre 2019, envoyer un courrier électronique à l'adresse tasteofmusicweepstakes@gmail.com, en précisant « Gagnants du Jeu Concours Taylor Swift "Lenovo Love" » dans la ligne Objet du courrier électronique.

Ce Jeu Concours n'est pas commandité, approuvé ni administré par Instagram ou Twitter, et Instagram et Twitter ne sont, en aucune manière, associés à ce Jeu Concours. Vous comprenez que les informations que vous fournissez sont des informations fournies au Commanditaire. Les questions, commentaires ou réclamations concernant le Jeu Concours doivent être adressés au Commanditaire, à l'adresse susmentionnée. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que dans le respect des présentes Règles et de la Politique de confidentialité du Commanditaire.

Divisibilité des dispositions : Si tout ou partie d'une quelconque disposition de ces conditions générales venait à être jugée invalide, illégale ou non exécutoire par un tribunal, ladite disposition sera éliminée mais cela n'affectera en rien la validité ou le caractère exécutoire de l'ensemble des dispositions restantes.